



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

1<sup>er</sup> avril 2022



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

## Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

### Édito



**Pierre-André Durand**

Préfet de la région  
Normandie, préfet  
de la Seine-Maritime.

Pour répondre à l'agression russe en Ukraine, la France et ses partenaires européens ont pris des sanctions économiques d'une ampleur inédite, qui ne sont pas sans conséquences pour l'économie française. Les entreprises qui faisaient du commerce avec la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine voient naturellement leur activité impactée. Plus largement, la hausse du prix des hydrocarbures touche l'ensemble de la société, les particuliers qui se rendent au travail en voiture et qui chauffent leur habitation au gaz ou au fioul, mais également les entreprises dont l'activité requiert d'importantes quantités d'énergies. Alors que la reprise économique se dessine après deux ans marqués par la COVID, cette dynamique positive doit être préservée. C'est la raison pour laquelle le Premier Ministre a annoncé le 16 mars dernier la mise en place d'un **plan de résilience**.

Le plan de résilience vise deux objectifs : 1. limiter sur le court terme les effets négatifs de la guerre en Ukraine sur l'économie française et 2. accroître sur le long terme notre résilience, en limitant notre dépendance énergétique et repensant notre souveraineté industrielle. Des mesures fortes ont été annoncées : mise en place d'un bouclier tarifaire et baisse du coût des carburants, extension des dispositifs disponibles dans le cadre de la sortie de crise pour les entreprises en besoin (PGE, prêts industrie, activité partielle longue durée), soutien ciblé aux secteurs les plus en tension (pêche, agriculture, transport et BTP), prolongation des aides à l'export. Dans les prochaines années, la construction d'un modèle productif plus résilient passera notamment par la réindustrialisation de la France en s'appuyant sur le plan France 2030.

À l'ère du numérique, la résilience passe également par la sûreté des systèmes informatiques. Dans le cadre de France Relance, l'ANSSI a piloté ce volet et les différentes mesures qui le composent, notamment les packs cybersécurité qui ont bénéficié à 11 structures dans le département ou encore la mise en place d'un centre de réponse à incident cyber (CSIRT) régional. Je souhaite aujourd'hui faire un focus sur un nouveau dispositif qui vient renforcer cette action, le dispositif d'**acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales**.

### Sommaire

## APPELS À PROJETS ET AIDES

1. Aides aux projets d'investissements dans les ports et les grandes entreprises
2. ORPLAST
3. Mixité pour la construction durable
4. Solutions et technologies innovantes pour les batteries
5. Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène
6. Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosourcés
7. Aide au recrutement des apprentis pour les collectivités territoriales et établissements publics en relevant
8. Activité partielle longue durée

## FOCUS SUR ... le volet cybersécurité

Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales



## 1. Aides aux projets d'investissements dans les ports et les grandes entreprises

Le volet 4 du plan de relance pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture prévoit un appel à projets ayant pour objectif de participer au financement d'investissements permettant d'améliorer les infrastructures et équipements des ports de pêche, des halles à marée et des sites de débarquement, par des entreprises gestionnaires de ceux-ci, ainsi que des investissements en matière de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France, par des grandes entreprises de ces secteurs.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 29 avril 2022**.

Pour déposer une demande et pour plus d'informations, c'est [ici](#)

## 2. ORPLAST

Proposé par l'ADEME, l'Objectif Recyclage PLASTiques vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des matières plastiques recyclées. Cette 3e édition est à destination des PME et des grandes entreprises.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 15 septembre 2022 à 12h**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations, c'est [ici](#)

## 3. Mixité pour la construction durable

Cet appel à projets a pour objectif d'inciter au développement des solutions mixtes, c'est-à-dire des combinaisons associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre, ...) et plus globalement aux solutions constructives du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité...). Pour cela, sont retenus des projets présentés par les groupements pertinents (**industriels, promoteurs, maîtres d'ouvrage...**) présentant un projet visant à développer des produits et solutions constructives innovantes mixtes.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 14 octobre 2022 à 15h**.

Plus d'informations [ici](#)

## 4. Solutions et technologies innovantes pour les batteries

L'appel à projets « Solutions et technologies innovantes pour les batteries », opéré par BpiFrance, a pour objectif de développer une offre nationale, de l'extraction des matériaux stratégiques au recyclage, en promouvant la recherche, l'innovation et le premier déploiement industriel de projets pertinents. Les projets attendus doivent être en lien avec les thématiques prioritaires suivantes :

- Thème 1 : Composants nécessaires à la fabrication des cellules des batteries lithium-ion
- Thème 2 : Nouvelles électrochimies de batteries, réduisant notamment les prélèvements en cobalt et en nickel
- Thème 3 : Procédés de fabrication et de reconditionnement des batteries
- Thème 4 : Systèmes et packs batteries innovants

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 10 janvier 2023**.

Plus d'informations [ici](#)

## 5. Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des travaux d'innovation, permettant de développer ou d'améliorer les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages. Ces travaux seront portés par **une ou plusieurs entreprises**, pour développer un équipement, un produit ou un service, ou bien réaliser un démonstrateur sur le territoire national mettant en œuvre de l'hydrogène, dans une perspective de transition écologique et énergétique et de structuration de la filière.

Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes suivant :

- Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants
- Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie
- Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules
- Axe 4 - Grands démonstrateurs d'électrolyse

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 31 décembre 2022**, dans la limite des crédits disponibles.

[Plus d'informations ici](#)

## 6. Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosourcés

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du volet dirigé du nouveau PIA 4, pour la stratégie d'accélération « Ville Durable et Bâtiments innovants » dont un des objectifs est de soutenir la massification de la construction et de la rénovation bois et d'anticiper une montée en charge de la construction bois et biosourcée. Il s'adresse à **l'ensemble de la filière bois ainsi qu'aux autres matériaux biosourcés**.

Le dépôt des projets doit se faire **avant le 14 octobre 2022 à 15h** sur la [page dédiée](#).

[Plus d'informations ici](#)

## 7. Aide au recrutement des apprentis pour les collectivités territoriales et établissements publics en relevant

Il s'agit d'une aide financière exceptionnelle attribuée aux collectivités territoriales et aux établissements publics en relevant pour les contrats d'apprentissage conclus avant le 30 juin 2022. L'aide financière exceptionnelle s'élève à 3 000€ pour chaque contrat d'apprentissage éligible. Ce montant est forfaitaire.

[Plus d'informations ici et ici](#)

## 8. Activité partielle longue durée (APLD)

Ce dispositif est destiné à sécuriser les salariés et l'activité des entreprises, en permettant à toutes les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable de diminuer jusqu'à 40% l'horaire légal de travail d'un salarié, en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien de l'emploi.

Le salarié placé en APLD reçoit une indemnité horaire, versée par son employeur, correspondant à 70% de sa rémunération brute. De son côté, l'employeur reçoit une allocation équivalent à 60% de la rémunération horaire brute.

Ce dispositif temporaire, d'abord applicable jusqu'au 30 juin 2022, est maintenant prolongé de 12 mois dans le cadre du plan de résilience.

[Plus d'informations ici](#)



## Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales

Le volet cybersécurité de France Relance abondé à hauteur de 136 M€ et piloté par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a pour objectif d'élever significativement le niveau de sécurité des services publics. Dans ce cadre, l'ANSSI lance un nouveau dispositif pour soutenir l'acquisition et le déploiement de produits et services de cybersécurité dans les collectivités territoriales.

### Objectif ?

La mise en place de ce dispositif vise à soutenir l'acquisition, par les structures en charge de la transformation numérique des collectivités, de produits et services mutualisés pour leurs adhérents.

Ces produits et services doivent renforcer le niveau de cybersécurité des structures bénéficiaires de manière simple et en adéquation avec leurs besoins immédiats de cybersécurité. Sont éligibles les solutions suivantes :

- solutions de sécurisation de la messagerie email, dont l'anti-spam ;
- gestionnaires de mots de passe ;
- chiffrement et sécurisation du poste de travail ;
- solutions de sauvegarde sécurisées (à l'exclusion du matériel) ;
- solutions d'authentification fortes ;
- solutions de catégorisation et de filtrage de navigation internet ;
- formations au phishing ;
- sessions de sensibilisation auprès des agents, décideurs, élus...

### Qui est concerné ?

Ce dispositif est accessible aux structures de mutualisation en charge de l'accompagnement à la transformation numérique des collectivités territoriales. Il s'agit par exemple des opérateurs publics de services numériques, des centres de gestion de fonction publique territoriale, des syndicats mixtes en charge du numérique. Seuls les structures publiques, associatives ou les groupements d'intérêt public pourront être subventionnés.

### Quand et comment candidater ?

Le dépôt des projets se fait via la plateforme **Démarches simplifiées** jusqu'à la date de clôture envisagée le **30 juin 2022**.

Pour plus d'informations, téléchargez le cahier des charges de l'appel à projets : [https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2022/03/dispositif\\_licences\\_mutualisees.pdf](https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2022/03/dispositif_licences_mutualisees.pdf)

Pour toute question sur ce dispositif, vous pouvez contacter Jean-François VANDERPLANCK, délégué de l'ANSSI en Normandie à l'adresse suivante :

[normandie@ssi.gouv.fr](mailto:normandie@ssi.gouv.fr)